



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET ROLE DES SERVICES DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

- Rappel: Définitions
- Outils réglementaires
- Rôle des Services de la Protection des Végétaux: cas des plantes envahissantes





Définitions:

Organisme nuisible :

toute espèce, souche ou biotype de végétal, d'animal ou d'agent pathogène nuisible pour les végétaux ou produits végétaux.

- Organisme de quarantaine:

organisme nuisible qui a une importance potentielle pour l'économie de la zone menacée et qui n'est pas encore présent dans cette zone, ou bien qui y est présent mais à distribution restreinte et faisant l'objet d'une lutte officielle



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

DAF Guadeloupe Protection des Végétaux



Cadre international

- **CIPV**

La convention internationale de la protection des végétaux (CIPV) confirme l'importance du niveau international pour assurer une action commune et efficace afin de prévenir la dissémination et l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux, et de promouvoir des mesures appropriées pour leur contrôle.

- **CBD**

La convention sur la diversité biologique

Article 8h: chaque partie contractante.....

Empêche d'introduire et contrôle ou éradique les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces

Discussion CIPV et CBD conduisant à une collaboration sur le sujet des espèces exotiques envahissantes





Rôle des Services de la Protection des Végétaux

Service officiel institué par un gouvernement pour mettre en oeuvre les fonctions spécifiées par la CIPV

Santé des végétaux: protection des cultures et des milieux (forêts, espaces publics) contre les organismes (insectes, bactéries, virus...) particulièrement nuisibles à la santé des végétaux.

Actions de :

- *de contrôle à l'importation* : contrôle d'environ 4000 certificats phytosanitaires à l'import avec interceptions pour présence d'organismes nuisibles
 - liste des organismes nuisibles dont l'introduction et la propagation sur le territoire est interdite
 - contrôle aux points d'entrée communautaire
 - liste des végétaux interdits selon leur pays d'origine
 - liste de végétaux soumis à exigences pour l'importation
 - Destruction ou refoulement en cas de non-conformité



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

DAF Guadeloupe Protection des Végétaux



Rôle des Services de la Protection des Végétaux

- *de surveillance des végétaux* sur pied, y compris les terres cultivées (notamment les champs, les plantations, les pépinières, les serres) et la flore sauvage et produits végétaux en cours de transport en vue de signaler la présence, l'apparition et la dissémination des O.N.
- *de surveillance du territoire*: mise en œuvre des plans de surveillance et plans de contrôle
 - code rural: Art. L. 251-6





- *de lutte obligatoire*, pour empêcher l'installation ou la dissémination des organismes nuisibles aux végétaux.

-arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux Végétaux ... soumis à des mesures de lutte obligatoire soumis à des mesures obligatoires

- annexe A : liste des organismes contre lesquels la lutte est obligatoire de façon permanente sur tout le territoire

- annexe B: liste des organismes contre lesquels la lutte est obligatoire sous certaines conditions

- code rural: Article L. 251-8

Outils réglementaires utiles pour une action rapide

- *de contrôle à l'exportation*: en vérifier que les végétaux et produits répondent aux exigences réglementaires phytosanitaires du pays importateur et délivrance de certificat phytosanitaire



Rôle et actions SPV

- les EEE dommageables aux plantes sont réglementées dans le cadre de la protection des végétaux et considérées comme organismes nuisibles de quarantaine (annexe I - introduction interdite)
- - transcription directive 2000/29/CE par l'arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets
- - pour les DOM l'arrêté du 3 septembre 1990 relatif au contrôle sanitaire des végétaux et produits végétaux

Exemple:

- cuscuta spp.
- Striga spp. – herbe des sorcières
- Senna tora
- Prosopis glandulosa - mesquinte





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Rôle du SPV

- **Évolution réglementaire sur la base d'Analyse de Risque Phytosanitaire (ARP) préparée par les ONPV.**

Instrument codifié par une norme internationale qui permet de classer un nouvel organisme comme « organisme de quarantaine »

ARP base justificative technique de réglementation





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

DAF Guadeloupe Protection des Végétaux



Nécessité d'un réseau d'observateurs sensibles aux changements

2 modes de surveillance ou vigilance:

- *Situations prévues lors de l'analyse de risque*

1. Plante envahissante sure dans l'écosystème considéré
2. Mettre en place un réseau de surveillance adéquat

- *situations imprévues ou inconnues*

1. Le caractère invasif de l'espèce est inconnue
2. Et/ou l'espèce n'est pas connue pour établir un plan de surveillance précis et « focalisé »

La surveillance repose alors sur des observateurs connaissant bien l'écosystème en question et capable de détecter un changement.

Il sera important de mettre en place un système dédié au traitement de ce type d'information.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

DAF Guadeloupe Protection des Végétaux



Senna tora

Merci de votre attention

Prosopis glandulosa



MAP/DAF971/PV

